



Aide à Domicile Social et Médico-Social

SE SYNDIQUER ...

L'équipe FO

m'informe, m'écoute, me conseille et me fait participer aux décisions

Être défendu

par son syndicat

Être formé

12 jours de formation sur le droit syndical et social

La carte FO

est remboursée à hauteur de **66%** par l'administration fiscale



Bénéficiaire de l'AFOC

Association de consommateurs en cas de litige lié à la consommation de biens (logement, téléphonie, banques, ...)

Pourquoi pas vous ?